

Image not found or type unknown



Délaie d'indisponibilité d'un cheque

Par **Qristophe**, le **18/08/2011** à **16:09**

Bonjour j'ai déposée un cheque a la banque Le 16 aout 2011 a ce jours mon compte est créditer mais il me dise que il y as un délai d'indisponibilité de 8 jours et tant que le délaie ne seras pas écoulé je ne pourrai pas retirer de l argent avec ma CB .Que signifie cela on il le droit de faire ça ? Alors que d'habitude je pose un cheque et le lendemain je peut retiré de l argent , et la mon compte est créditeur depuis le 17 et je ne peut toujours pas retirer d'argent !!